

DECRET N° 77/317 /du 25 Juin 1977
portant intégration et nomination de Mr.
NGATSIEBE Jean dans les cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services Administratifs
et Financiers (SAF).-

LE 2° VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN

VISAS :

- D.F. Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;
Vu la loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général des Fonc-
tionnaires;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;
Vu le décret n° 62-130/MF du 9-5-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;
C.F. Vu le décret n° 62-195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres;
Vu le décret n° 62-197/FP du 5-7-62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires;
Vu le décret n° 62-198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A;
Vu le décret n° 62-426 du 29.12.62 fixant le statut des
cadres de la catégorie A des SAF;
Vu le décret n° 63-81 du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 et 8;
Vu le décret n° 67-50 du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-
rière et reclassements;
Vu le décret n° 74-229/MJT-DGT-DCGPCE du 10-6-74 portant
attributions de certains avantages aux Economistes, Statisti-
ciens et Diplômés de grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement
Supérieur de Commerce;
Vu le décret n° 74-470 du 13.12.74 abrogeant les disposi-
tions du décret n° 196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;
Vu l'Acte n° OOI/PCT du 3-4-77 structurant le Comité Mili-
taire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouverne-
ment, Ministre du Plan;
Vu le décret n° 77-165 du 5-4-77 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
Vu la lettre n° 142-DCGPCE du 7-3-77 Général
du Travail;
Vu la lettre n° 699/PM-CG-PCM 2 77 du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement des
Ministres;

.../...

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées des décrets n°s 62-426 du 29-12-62 et 74-229 du 10.6.74 susvisés, Monsieur NGATSIEBE Jean né le 30-8-49 à Dziba, titulaire d'une Licence-es-Sciences Economiques, option: Economie de l'Entreprise et d'un Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises (session de Novembre 1976) délivrés à l'Université de Brazzaville et Rennes, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (Administration Générale) et nommé Administrateur de 2ème échelon stagiaire indice 890. L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Finances.

ARTICLE 2°.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

PAR le 2° Vice-Président du
Comité Militaire du Parti,

BRAZZAVILLE, LE 25 Juin 1977

Premier Ministre, Chef
du Gouvernement, Ministre du
Pain, en mission

p.o. LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

Le Ministre du Travail et
de la Justice, Garde des Sceaux

COMMANDANT François Xavier KATALI.-

Le Ministre des Finances,

A. MOUISOU-POUATI.-

H. L O P E S.-

AMPLIATIONS:

JORPC	1
DGT-DCGPCE	3
DGT/DST	1
D.F.	3
C.F.	1
INTERESSE	1
M.T.J.	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2
MF.	2